

Bruxelles, le 5 mai 2022

CM 2114/22

POLCOM WTO

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant:	polcom@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32 (0)2 281 2043
Objet:	FIN DE LA PROCÉDURE ÉCRITE-Déclaration conjointe concernant un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires - Approbation

Une procédure écrite relative au projet de Déclaration conjointe concernant un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires a été lancée le 4 mai 2022 par la CM 2113/22.

Cette procédure écrite a été clôturée le 5 mai 2022 à 17h00 heures (heure de Bruxelles). Toutes les délégations ont marqué leur accord pour approuver le projet de déclaration visé en objet.

Dès lors, le Conseil a approuvé le projet de déclaration conjointe concernant un commerce ouvert et prévisible des produits agricoles et alimentaires, dont le texte figure dans le document ST 8559/22, sous réserve d'éventuels ajustements mineurs, à condition que ces ajustements n'affectent pas le fond et la finalité du texte.

CM 2114/22